



paiement heures supplémentaires

Par **PBHS**, le **05/10/2012** à **11:57**

Bjr; mon employeur use du subterfuge qui consiste à payer des heures supplémentaires sous la forme de "prime exceptionnelle"(sic.fiche de salaire)ceci lui évitant toute majoration légale due a ce titre. Sans accord explicite sur ce mode de paiement des ces heures avec l'employé, ce procédé est-il légal???

Quel recours dans le cas contraire ???

Merci .Cdl.

Par **Paul PERUISSET**, le **06/10/2012** à **09:11**

Bonjour,

Il est interdit de procéder de la sorte.Pour pouvoir réclamer le paiement intégral des heures supplémentaires, il vous faut apportter la preuve (ou à défaut, des éléments de preuves)de la réalisation de ces heures supplémentaires, si vous voulez les réclamer devant le Conseil de Prud'hommes.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET